

Rapport du Comité sur le vieillissement chez soi à l'assemblée générale annuelle de 2010

Le Comité sur le vieillissement chez soi et son mandat

À l'assemblée annuelle de 2009, les membres de la FHCC ont adopté une résolution demandant d'établir un comité national sur les aînés et le vieillissement chez soi afin de répondre aux besoins urgents de la population vieillissante dans les coopératives d'habitation au pays.

Au cours des deux prochaines années, le Comité se guidera sur son mandat pour :

- dresser une image unifiée des problèmes des personnes âgées dans les coopératives d'habitation
- promouvoir le besoin de coopératives d'habitation afin de continuer à offrir des habitations à faible coût aux membres à faible revenu, dont les aînés, lorsque prendront fin les accords d'exploitation
- élaborer des outils pour la conception des nouvelles coopératives d'habitation en s'inspirant des principes de conception universelle ou de « visitabilité »
- établir des lignes directrices et de l'information pour les coopératives d'habitation afin de les aider à s'adapter aux besoins changeants de leurs membres à mesure qu'ils vieillissent sur place, au moyen d'activités de réseautage avec les groupes de ressources et de défense à l'intérieur et à l'extérieur de la FHCC
- recueillir et promouvoir l'information sur le soutien communautaire et les services de renvoi pour les aînés afin qu'elles puissent demeurer aussi longtemps que possible dans leur habitation coopérative
- documenter les pratiques exemplaires sur le vieillissement sur place

En octobre 2009, la FHCC a lancé un appel de manifestation d'intérêt à devenir membre du comité et, en novembre, le Conseil d'administration de la FHCC a nommé cinq membres au comité nouvellement créé.

Le Comité du vieillissement sur place se compose actuellement de cinq membres : Melody Alderwick (ON), Dianne Brubaker (CB), Christine Mounstevan (ON), Billie Shepherd (AL) et Frank Springer (NB).

Vous trouverez d'autres renseignements sur les activités et les projets du Comité en vous rendant sur le site Web de la FHCC ou en consultant les prochains numéros des *Échos de la FHCC*.